

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce- Sud, tenue jeudi le 19 février 2026 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Martin Rodrigue, représentant de Saint-Côme-Linière

Ghyslain Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Martin Bourque, représentant de Notre-Dame des Pins (en ligne)

Louis Bilodeau, représentant de Saint-Martin

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Gilles Daraîche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie (en ligne)

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Mathieu Morin, représentant de Saint-Philibert

Marco Grondin, représentant de Saint-René

José Lachance, représentant de Saint-Gédéon

Miguel Fortin, représentant de Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 6051-26

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche

APPUYÉ par Monsieur Martin Rodrigue

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6052-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 22 JANVIER 2026**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur José Lachance

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 janvier 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6053-26

RAPPORT FINANCIER 2025

- CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil un résumé du rapport financier 2025, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2025 a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT que Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est présente à cette assemblée et qu'elle en fait la présentation;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 et qu'il autorise son président, Monsieur Jean-Pierre Fortier et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce- Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6054-26

SURPLUS FINANCIER 2025

- CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2025 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 5 336 905,00 ce qui porte le surplus accumulé de la Régie à 5 633 319,00 \$;
- CONSIDÉRANT que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie garde pour l'instant son surplus financier 2025.

DÉPÔT DES TABLEAUX

PARTAGE DES ACTIFS ET PASSIFS DE LA RÉGIE

Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dépose les différents tableaux concernant le partage des actifs et passifs de la Régie envers chacune des municipalités membres de cette dernière.

Copie de ces tableaux sera envoyée aux vérificateurs comptables des municipalités membres de la Régie.

RÉSOLUTION NO : 6055-26

MANDAT DE VÉRIFICATION 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce- Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 11 février 2026, une offre de service au montant de : 14 500,00 \$ pour la préparation des états financiers de l'année 2026, plus 1 900,00 \$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidation dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclut les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus, comme la comptabilisation des fonds, les écritures inter fonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation de différents dossiers d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026, et ce, au montant de 15 400,00 \$ plus taxes, avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2026 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2027.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 19 février 2026;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2026;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2026, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 6056-26

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P :318 206.72 \$, salaires :64 786.77 \$, pour un montant total de : 382 993.49 \$.

ADOPTÉE

Suivi projet TRIOM phase II

Les membres de ce conseil sont informés du projet TRIOM phase II

RÉSOLUTION NO: 6057-26

TRANSFERTS DE SURPLUS BUDGÉTAIRE VERS DIFFÉRENTS FONDS

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | que la Régie Intermunicipale a réalisé un surplus budgétaire de 5 300 000 \$ pour l'année 2025; |
| CONSIDÉRANT | que ce surplus permet d'assurer une gestion saine et rigoureuse des finances et de soutenir les projets à venir; |
| CONSIDÉRANT | que le conseil de la Régie a jugé pertinent de transférer une partie de ce surplus vers des fonds spécifiques afin de répondre aux besoins de la Régie pour l'acquisition d'équipements et la réalisation de projets majeurs; |
| CONSIDÉRANT | les discussions intervenues à ce sujet; |

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE par la présente que le conseil de la Régie autorise le transfert des sommes suivantes;

QUE 400 000 \$ vers le fonds machinerie, pour l'achat d'un nouveau camion et les réparations de la machinerie existante;

QUE 4 000 000 \$ vers le fonds grands projets, pour financer le projet TRIOM, les travaux de recouvrement des cellules, ainsi que l'ouverture de 2 nouvelles cellules et des travaux aux SMBR.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6058-26

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CELLULAIRES DE
L'ADJOINT (E) ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT que l'adjointe administrative de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce- Sud (RICBS) est appelée à utiliser son cellulaire à la fois pour ses activités de télétravail et pour les tâches effectuées au bureau;

CONSIDÉRANT que la Régie reconnaît que l'utilisation de son cellulaire pour des fins professionnelles doit être remboursée, conformément à la politique de la Régie sur le remboursement des frais professionnels;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Bourque
APPUYÉ par Monsieur Martin Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil approuve le remboursement des frais de cellulaires engagés par l'adjointe administrative, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire à des fins professionnelles, tant pour le télétravail que pour les tâches effectuées au bureau;

QUE le remboursement des frais de cellulaires se fera sur la base des factures mensuelles soumises par l'adjointe administrative, lesquelles devront être vérifiées et approuvées par la direction avant tout paiement

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6059-26

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS WSP POUR LA
PRÉPARATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION AU
DÉCRET 694-2000**

- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce- Sud (RICBS) a octroyé un budget de 5000 \$ à WSP Canada Inc. (WSP) pour entamer des discussions avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de permettre la modification du décret 694-2000 et de retirer la date d'échéance du 31 décembre 2026;
- CONSIDÉRANT que WSP a reçu une orientation préliminaire du MELCCFP, autorisant la poursuite des activités dans le lieu d'enfouissement technique (LET) actuellement autorisé par le certificat d'autorisation de 2002 (CA 7522-12-01-00080-21) pour les cellules 1 à 16 de la zone H;
- CONSIDÉRANT que la RICBS souhaite modifier le décret 694-2000 pour retirer la date d'échéance actuelle et poursuivre ses activités de gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT que WSP a présenté une offre de services pour préparer la demande de modification du décret, y compris la collecte des données, l'analyse du certificat d'autorisation, la rédaction de l'avis technique et la préparation du rapport pour soumettre la demande au MELCCFP;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la poursuite de la demande de modification du décret 694-2000, comme présenté par WSP Canada Inc., pour permettre la poursuite des activités d'enfouissement après l'échéance du 31 décembre 2026;

QUE ce conseil approuve le budget de 12 500 \$ pour la réalisation de cette demande de modification, comprenant toutes les étapes nécessaires, telles que la collecte des données, l'analyse du certificat d'autorisation et la rédaction des documents requis;

QUE ce conseil mandate le Directeur général, Éric Maheux, à signer tous les documents nécessaires et à soumettre la demande de modification au MELCCFP conformément aux orientations reçues de WSP et du ministère.

RÉSOLUTION NO: 6060-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louis Bilodeau
APPUYÉ par Monsieur Martin Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h35.

.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

JEAN-PIERRE FORTIER

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX